

Qu'est-ce que l'impératif passé (ou passé de l'impératif) ?

- L'impératif ne se conjugue qu'avec trois personnes : 2ème personne du singulier (tu), 1ère personne (nous) et 2ème personne (vous) du pluriel.
- Il n'y a pas de sujet exprimé.
- L'impératif passé est un temps composé qui permet d'exprimer une notion d'antériorité. (Par exemple un ordre qui devra être respecté avant une action qui n'a pas encore eu lieu)
- C'est un temps peu utilisé.

Exemple : *Aie rangé ta chambre avant midi.*

Comment se conjuguent les verbes du premier groupe à l'impératif passé ?

Pour conjuguer un verbe du premier groupe à l'impératif passé

- on prend l'impératif présent de l'auxiliaire être ou avoir
- et on ajoute le participe passé du verbe conjugué.

Attention, aux accords quand le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire « être ».

Exemples :

● le verbe « *ranger* » :
avec l'auxiliaire « avoir ».

Aie rangé
Ayons rangé
Ayez rangé

● le verbe « *arriver* » :
avec l'auxiliaire « être ».

Sois arrivé(e)
Soyons arrivé(e)s
Soyez arrivé(e)s